



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

MAIRIE DE CONTES

Décision n° 2023 09 10

OBJET :

Echange de terrain sis chemin de Sainte Hélène à Sclos

L'an deux mille vingt trois, le lundi vingt cinq septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etaient présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mmes Michèle Maurel, Nadine Ezingear, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Céleschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, MM. Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Michel Caruso, Mmes Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Céragliari et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Gérard De Zordo, Mmes Malika Vannucci, Sandrine Mauras et Marie-Fleur Alquier.

Etait excusée : Mme Kareen Woignier.

Le quorum est atteint.

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section BI n° 283 d'une superficie de 268 m² sise au chemin de Sainte Hélène. Madame Maximilienne Tommasini épouse Giacalone, propriétaire riveraine, emprunte cette parcelle pour accéder à sa propriété.

Afin de régulariser cet usage, Monsieur le Maire propose au conseil de procéder à un échange de parcelles entre la commune et Madame Maximilienne Tommasini épouse Giacalone selon les modalités suivantes :

- La commune cède à Madame Maximilienne Tommasini épouse Giacalone la parcelle cadastrée section BI n° 283 d'une superficie de 268 m²
- Madame Maximilienne Tommasini épouse Giacalone cède à la commune les parcelles cadastrées section BI n° 285 et 287 d'une contenance respective de 75 m² et 193 m².

L'avis des domaines du 28 juin 2023 fixe la valeur vénale de ces parcelles à 1.800 euros pour la parcelle BI n° 283 et 1.800 euros au total pour les parcelles BI n° 285 et 287, assortie pour chacune d'une marge d'appréciation de 10 %.

Monsieur le Maire propose également au conseil de l'autoriser à entreprendre les démarches et formalités nécessaires à cet échange.

**Le conseil municipal,
Où l'exposé du maire,
Après en avoir délibéré,**

Décide de procéder à un échange de parcelles avec Madame Maximilienne Tommasini épouse Giacalone dans les conditions exposées ci-dessus.

L'avis des domaines est joint à la présente.

Autorise le maire à entreprendre les démarches et formalités nécessaires à cet échange.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Pour : 28

Nombre de présents : 24

Contre : 0

Nombre de votants : 28

Abstention : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

La secrétaire de séance
Elodie LORETZ

Le Maire,
Francis TUJAGUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20230925-20230910-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2023

Publication : 27/09/2023

Le Maire Francis TUJAGUE